

SDRA EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 102 000 euros
Siège social : 15 Rue Saint Bertin, 62500 ST OMER
354 034 803 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2011

Greffé du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Dépot n° 360642
22 MARS 2011
RCS Boulogne-s/M
90360642

Le 14 janvier 2011, à 14 heures,

Les associés de la société SDRA EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 15 Rue Saint Bertin 62500 ST OMER.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Clotaire SPANNEUT.

Monsieur Daniel PARENTY, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2550 sur les 2550 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane DUMONT de son mandat de Directeur Général à compter du 31 janvier 2011, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée, à effet au 1^{er} février 2011 :

La société H2D AUDIT CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 1 200 euros, sis 15 rue saint Bertin, 62500 SAINT-OMER, immatriculée au RCS de BOULOGNE SUR MER, sous le numéro 484 721 246, représentée par son gérant, Monsieur Damien DECROOCQ.

Conformément aux dispositions des statuts, la société H2D AUDIT CONSEIL disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, la société H2D AUDIT CONSEIL aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.